La location se fait chez M. François, 44, rue, 409, boulevard de la Liberté, Lille.

On peut se procurer des programmes et des textes chez les principaux marchands de musique et au siège du Comité, 111, rue Nationale à Lille Bulens lille.

Un voleur maladif

Le sieur Pollet Jean, 52 ans, tisserand, rue des Sarrazins est un escroc à tous crins doublé d'un comédien hors pair.

Il y a quelque temps, il habitait rue des Postes, 169, chez un sieur Derick, domicilié actuellement 492, boulevard Victor Hugo. Celui-ci avant de s'absenter avec longtemps pour affaires, Pollet le fit passer pour mort, et, avec un admirable aplomb, fit-il pour son propre compte le mobilier et les vêtements de son infortuné propriétaire, se réservant toutefois un complet et un pardessus destinés à rehausser les agréments de sa personne.

A son retour M. Derick alla compter cet cas à la police; mais Pollet, à cette nouvelle, se déclara malade et parvint à se faire admettre à l'hôpital de la Charité.

A sa sortie, Pollet s'en alla loger rue de Flandres où il s'offrit le luxe d'une servante.

Cet emploi enviable fut dévolu à la demoiselle Bracke. Au bout de deux jours, le Pollet partait en fripier la malle de sa servante.

Nouvelle plainte et procès-verbal.

Mais Pollet, qui est allé échouer rue des Sarrazins, s'est déclaré plus malade que jamais. Quand le parquet la police, il crie au secours et appelle des témoins.

N'allez plus à Paris pour vos Caisses et Serviettes échantillons, la Maison SOYEZ Père, rue des Postes-de-Comines, 41-43, face à la Gare, Lille, faisant ces articles aussi légers dans de meilleures conditions. Prend les réparations à domicile sans augmentation.

Les prêtresses de Vénus

On vient d'arrêter au 6e arrondissement, une demoiselle nommée Isméric Lefebvre, 35 ans, née à Seclin, bobineuse, domicilée rue Mexico, 25. Cette demoiselle entretenait depuis quelques mois des relations intimes avec une jeune fille de quinze ans, nommé Léonore R..., dont les parent habitent le faubourg des Postes.

Contrée remarquant la pâleur maladive de leur fille, la pressèrent de questions, et la petite finit par avouer la vérité. Les mauvaises langues n'étant mises dans l'affaire, M. Barbier, commissaire de police, n'a pas tardé à être mis au courant et a procédé à l'arrestation d'Isméric, qu'il a envoyé languir sur la paille humide.

Accident

Avant-hier, vers deux heures de l'après-midi. M. Désiré Soufflet, ajusteur, demeurant à Cantelou, travaillait chez MM. Wargny et Grimonprez, fondeurs, rue de Walway, était occupé à buriner un morceau de cuivre, quand un éclat de métal lui pénétra dans l'œil gauche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur de Laporonne qui a ordonné son admission d'urgence à l'hôpital St-Sauveur.

Commencement d'incendie

Nos pompiers ont été sur les deuts pendant toute la journée d'hier, car divers commencements d'incendie, tous survenus vers 6 heures, ont fait appel à leur présence.

Le premier a commencé vers neuf heures du matin, dans une des salles du premier étage de l'école des filles, dirigée par Mlle Mary, rue de Saint-Gabriel, 83.

Les dégâts sont insignifiants. Les pompiers de la rue du Faubourg-de-Roubaix se sont transportés sur les lieux et ont éteint le feu qui commençait à brûler le plancher.

— A la même heure un autre commencement d'incendie, communiqué par la cheminée au plancher, s'est déclaré dans une chambre du premier étage de la maison portant le n° 94 de la rue d'Arras et habitée par M. Bigotte, peintre.

Il a été éteint aussitôt et les dégâts sont également insignifiants.

— Enfin, vers quatre heures du soir, éclate le 3e incendie dans une chambre rue Maisonce 77, au domicile de Mme veuve Delbecque. Comme toujours, aucun dégât, le feu ayant été éteint à l'aide de quelques seaux d'eau.

LE NORD

Loos. — *Arrestation d'un cambrioleur.* — Prévenu hier, vers une heure du matin, que Canivet Jean-Baptiste, âge de 43 ans, repris de justice contre lequel un arrêté d'expulsion avait été pris du 16 décembre 1892, se trouvait au domicile de sa femme, rue d'Douaquin, cité Cuillet n° 1, M. Allard commissaire de police, se rendit immédiatement à cette adresse et fit prévenir des agents.

La femme Canivet, qui n'était pas encore couchée se prêta de bonne grâce à cette opération. Son mari, qui s'était réfugié dans une chambre à coucher, fut découvert par le garde Marescaux, blotti entre deux matelas, tout bouillie, la face tournée contre le mur.

Canivet a opposé une assez vive résistance aux agents et forcé à dé du lui mettre les menottes.

Dans l'interrogatoire que lui a fait subir M. Allard, il a déclaré avoir subi plusieurs condamnations pour vol à la gare de Loos, coups et blessures, lesquelles lui ont été infligées par le tribunal correctionnel de Douai.

Cette bonne capture est due à l'habileté et au flair du garde Marescaux qui a découvert Canivet dans une cachette peu commune.

DOUAI

ACCIDENT MORTEL A ANICHE

Le cadavre d'un ouvrier mineur de la fosse l'Ardoyère, 11, dite Saint-David, âgé de 36 ans, demeurant à Vred, a été trouvé mort au-dessous d'une des voûtes de la machine d'extraction.

On croit que Duval est tombé dans un tas de boue et a été asphyxié.

HAZEBROUCK

Steenvoorde. — Dimanche prochain 29 décembre, M. Willox, professeur de sciences, au collège de Cassel, donnera à 4 heures du soir, en la salle des fêtes de la mairie de Steenvoorde une conférence sur « Pasteur et son œuvre » avec projections lumineuses. La société philharmonique de Steenvoorde a promis son concours à l'occasion de cette conférence. Cette conférence aura lieu sous les auspices de l'administration communale.

Merville. — La population a reçu avec un vif enthousiasme le maire Wallet, retour de Madagascar. Le maire, ses adjoints, tout le Conseil municipal, les écoles, et une foule nombreuse étaient venus à la gare. A la descente du wagon le brave marin fut cerné et porté dans les bras de son père qui pleurait de joie. Ensuite M. Grillot, maire, a souhaité la bienvenue à l'arrivant. Pour compléter la réception, des vins d'honneur ont eu lieu à la mairie.

DUNKERQUE

On nous écrit : La Cour d'appel de Douai, dans sa séance du 24 décembre 1895, a annulé la condamnation infligée par le Tribunal correctionnel de Dunkerque, au sieur Bachelet, ex-maire de Bergues, M. Bachelet n'a en ce résultat qu'une simple amende.

Le délit qui consistait en qu'il avait dans l'exécution d'une décision prise par le Vérificateur des Poids public, était d'abord des plus simples et n'engageait en rien l'honorabilité du l'intéressé.

Nous ne saurions trop approuver M. Bachelet de n'avoir pas se conformer sans aucun retard, aux observations qu'on pourrait leur faire; ils s'exécutent ainsi des cannis qu'ont subis depuis quelque temps des commerçants de Dunkerque.

Commentaire. — Par décret de M. le ministre du commerce, en date du 14 décembre 1895, M. Leroy Alfred-Philippe a été nommé contrôleur d'assurances interprète et conducteur de scrivens à Dunkerque, en remplacement de M. Leroy Philippe-Alfred-Denis, décédé.

Chronique maritime. — Le steamer français *Colonia* est parti de Montevideo le 24 décembre pour Dunkerque, porteur de laine pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies.

— Le steamer anglais *Cyrus* est parti de Melbourne le 24 décembre pour Dunkerque avec laine, pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies.

TENTATIVE D'ASSASSINAT à Malo-les-Bains

La commune de Malo-les-Bains vient d'être de nouveau le théâtre d'un drame sanglant qui a causé dans la population une très vive émotion.

Une jeune fille de 15 ans, servante chez Mlle Thête, a été hier soir victime d'une monstrueuse tentative de meurtre commise dans des circonstances qui dénotent chez ses auteurs un caractère de véritable sauvagerie. Les coupables, deux jeunes gens, deux gamins presque, ont frappé leur victime, avec un sanguinaire acharnement, à coups de hache.

Hâtons-nous de dire que cette jeune servante n'est pas morte, contrairement au bruit qui a couru hier soir à Dunkerque et dont un journal de Lille s'est fait ce matin l'écho.

Deux hommes, nous dit-on, Hilaire Prévost, 45 ans 1/2 demeurant rue Neuve à Dunkerque et Eugène Boschie, âgé de 14 ans 1/2, tous deux apprentis pâtiers, se sont présentés jeudi vers 4 heures chez Mlle Thête, sous prétexte de prendre mesure pour un tuyau de poêle.

Au moment où la jeune fille cherchait une ficelle, elle reçut sur la tête un violent coup de hachette.

Aux cris de la jeune fille, les deux vauriens s'acharnèrent sur leur victime et la frappèrent de six coups de hache à la tête et à l'épaule. Les blessures ne sont heureusement pas mortelles et à moins de complications imprévues, la guérison sera rapide.

Les jeunes assassins effrayés des cris de la servante abandonnèrent chacun leur hache et se sauvèrent à toutes jambes; depuis, malgré toutes les plus actives recherches, ils sont introuvables. On suppose qu'ils se sont refugiés en Belgique.

Le vol est le mobile du crime.

Les parents des deux précoces assassins sont de bien braves ouvriers, et ignorent de l'acte criminel commis par leurs enfants.

Saint-Pierrebroucq. — *Terrible accident.* — Hier, vers trois heures de l'après-midi, le nommé Hai Vigreux, charpentier, âgé de 32 ans, travaillait à la toiture de la grande fourrages de M. Isaie Blondé, négociant, quand tout à coup, il fut pris par la courroie de transmission de la machine.

Aux cris poussés par la victime, on s'empressa d'arrêter la machine, mais le malheureux Vigreux avait le bras droit brisé en plusieurs endroits : il a en outre de graves contusions sur toutes les parties du corps.

Il a été transporté à l'hospice de Bourbourg. Son état est grave.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

LE GRISOU AUX MINES DE LENS

Un délégué mineur et un ouvrier brûlés

Jeudi matin, le délégué mineur, Gustave Dreux et l'ouvrier Hector Vanesse son guide, descendaient dans la veine Beaumont des Mines de Lens, descendaient dans le fond du puits numéro 2, dit puits du Grand-Condé.

Après avoir inspecté plusieurs galeries ils arrivèrent dans la veine Beaumont où soudain une explosion de grisou se produisit.

Le délégué Dreux porte des traces de brûlures à la figure et aux mains ; l'ouvrier Vanesse est brûlé au côté gauche et aux bras.

Le docteur Bruhat, médecin en chef des mines de Lens, a prodigué ses soins aux deux victimes de cette flambée de grisou.

Une enquête est ouverte : elle établira les causes de cette explosion ; nous les ferons connaître à nos lecteurs.

LE DRAME DE BULLY-GRENAY

Lethiot, qui s'était constitué prisonnier mercredi à la prison d'Arras et avait écroué à la maison d'arrêt, en a été extrait ce matin et escorté de deux gendarmes à pied, a pris le train de 8 heures 50 pour Béthune. Le parquet de Béthune, en possession du coupable, va continuer et terminer l'instruction et l'affaire, si aucune complication ne survient, aura vraisemblablement son dénouement devant le tribunal de cette ville.

Bouvroy. — Procès-verbal a été dressé à la charge d'un ouvrier mineur, le nommé Jules Place, qui, à la suite d'une altercation avec son camarade Francois Floquet, lui a fendu la lèvre supérieure avec une pierre.

Hénin-Liétard. — M. Allart, commissaire de police, vient de dresser les procès-verbaux ci-dessous aux nommés Cesar Dessing, maçon et Lefebvre Victorine, femme Verez pour irrévoi manifeste : 2° à Parisot Lemon, femme Morel, pour violences légères à la femme Bouret; 3° à Poreau Marie femme Lagneau, cabaretière, pour contravention à la police des cabarets et 4° Dereux Elisabeth, veuve Dehay, cabaretière, pour fermeture tardive de son établissement.

Explosion de gaz à Harnes

Importants dégâts à la Mairie

Jeudi, vers six heures et demie du soir, un employé de l'usine à gaz venait à la mairie d'Harnes pour visiter divers becs nouvellement posés et qui n'éclairaient qu'imparfaitement.

Après avoir visité tout le tuyautage et les lacords, l'employé du gaz se dirigea, porteur d'une lumière, vers le compteur d'où une forte odeur de gaz se dégageait ; le gazomètre était arrivé au dessus de ce compteur, qu'une formidable explosion se produisit.

M. Dupont, greffier de la mairie et son père qui accompagnait en ce moment l'employé furent ainsi que celui-ci violemment projetés sur le sol et recouverts par l'effondrement subit du plafond.

Bientôt ces trois personnes purent se débarrasser et sortir de la mairie ne portant que de légères contusions.

Les dégâts occasionnés par cette explosion sont très importants, tous les plafonds de la mairie et du nouveau bâtiment attenant sont tombés les boiseries, les fenêtres et portes sont brisées et toutes les vitres ont volé en éclats.

En outre une partie du mobilier de M. Dupont greffier a été détérioré.

Les dégâts peuvent être actuellement évalués à environ quatre mille francs. Au bruit de cette détonation, nombre d'habitants sont accourus en hâte vers la mairie, où fort heureusement ils n'ont eu à constater que des dégâts matériels.

On croit que l'explosion a été provoquée par cent dix mètres cubes de gaz échappés d'une fuite proche du compteur.

INCENDIE A HARNES

Vendredi un violent incendie, dont les causes sont inconnues a complètement détruit le mobilier de M. Leclercq, boucher à Harnes.

Grâce à la promptitude des secours et à l'énergie dont ont fait preuve les sapeurs pompiers sous le commandement de M. Dupont, capitaine on put se rendre assez rapidement maître des flammes et préserver les bâtiments.

On signale la belle conduite du sergent Brillant et du caporal Séry.

Harnes. — Procès-verbal vient d'être dressé contre le nommé Pierre Melantois, journalier, pour violences sur M. Bécourt, tailleur de pierres.

— A l'aide de briques, des individus demeurés inconnus, ont malhonnêtement brisé les vitres des fenêtres de l'habitation de la dame Maria Bocquillon, cabaretière. Une personne demeurant dans le voisinage est fortement inopponnée.

Le nommé Pierre-Joseph Melantois, ouvrier, rencontrant Jean Baptiste Bocquet, lui dit « bonsoir ». Ce dernier pour toute réponse lui asséna un violent coup de poing sur la tête. Ces deux individus s'empoignèrent et se frirent mutuellement des blessures avec un pot en étain dont Bocquet était porteur.

DANS L'INTÉRÊT de votre SANTÉ

Ne prenez jamais d'autre apéritif que l'excellent

BANYULS-TRILLES

au vin vieux de BANYULS, et au QUINQUINA, et faites-vous soigner quelques cures.

Il est d'ailleurs, chaleureusement recommandé par les célébrités médicales.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets

et chez les Entrepositaires.

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 27 décembre 1895

Présidence de M. Dassonville, vice-président. — Ministère public : M. du Bouquet de Florian, substitut.

LILLE

Agression contre un gardien de la paix. — Le 2 décembre dans la nuit, l'agent Napoléon Mullier était en civil et après un souper revenait boulevard Louis XIV à l'estaminet de la gendarmerie où il logé quand, à l'angle de la rue St-Sauveur et du boulevard Louis XIV, il rencontra une femme qui toussait bruyamment.

« Vous avez l'air de souffrir beaucoup, madame, dit l'agent. La femme ne répondit pas et l'agent continu son chemin. Il allait s'arrêter à l'urinoir du square quand un homme surgit et lui cria : « Co chon, c nuille, tu m'as fait condamner. Voila pour toi. » en même temps, il lancait un formidable coup de poing américain au visage de l'agent.

Mullier lutta et reçut force coups. Il était avoupé par le sang. La femme qu'il avait suivie était arrivée : il la saisit au moment où l'agresseur prenait la fuite, effrayé par ses appels « au secours ! » Le brutal revint pour dégager la femme et lança un coup violent dans le dos de l'agent qui tomba par terre.

L'agent avait reconnu son lâche agresseur, un sieur Augusto Debouef, 42 ans, acrobate à Lille, qui avait déjà été condamné précédemment à 4 mois de prison et sur ses indications, la police arrêta l'homme.

A l'audience, celui-ci cherche un alibi et prétend être resté toute la soirée dans un cabaret de la rue des Etagues.

Son beau-frère de cet établissement certifie qu'elle a bien vu Debouef mais après l'heure où les faits que nous venons de raconter s'étaient passés. L'agent a pu garder le fit pendant 2 heures.

Debouef est condamné à 8 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Coupes. — Le 22 décembre, un voyageur qui descendait à l'Hôtel de l'Europe avait chargé un employé du chemin de fer, Hermez Aniect, de porter ses bagages.

Il était onze heures et demie quand il arriva. Il demanda à un garçon qui demeurait à l'aile de l'hôtel où il devait placer son colis. Celui-ci mécontent d'être éveillé se fâcha, mais ce fut bien pis quand il vit que le voyageur demandait à ouvrir pour se rendre à l'employé. Il lui saisit dessus en lui disant qu'il avait vole son argent et qu'il aurait bien pu remettre les bagages à la police de la Gare.

Et, quand Hermetz entra dans le bureau, le garçon, nommé Libbrecht Julien, âge de 25 ans, recommença à le frapper.

Le tribunal a condamné Libbrecht à 15 jours de prison.

Vol. — Charles-Louis Bracke, 18 ans, chaudronnier, étant dans la boutique de M. Gheroffs, bijoutier, rue de Béthune, 2, profite de l'inattention de celui-ci pour lui voler une montre en argent. L'agent Brochet avait aperçu le gaillard et l'arrêta. Ces faits se passaient vers 6 heures du soir le 21 décembre.

Deux mois de prison à Bracke.

Vol. — Jules Hortocq, 19 ans, ménagère, travaillait chez Mme Bauwens, cabaretière, rue Malsence 101, le 16 décembre. Elle a volé à cette dame des objets et des vêtements pour un chiffre de 200 francs. Mme Bouwentiens les lui remettait et n'entendait plus parler de rien. Elle alla trouver M. Sulembier, qui lui assura n'avoir rien commandé. Cette dame était escroquée.

Wiellems a été condamné à 20 jours de prison.

Pour banqueroute. — Huit jours de prison à Jules-Noël Dubery, 27 ans, marchand de tissus.

Un coup de sabot. — Le 19 novembre dernier, M. Augusto Servais obtenait du docteur Druesne un billet d'hôpital où il entrait le lendemain ; il prétendait avoir mal au côté gauche de la poitrine, et on le soignait pour une congestion pulmonaire.

Le 27 novembre, il déclarait avoir reçu dix jours plus tôt un coup de sa femme, porté avec un sabot qu'il tenait à la main. Ses douleurs provenaient, disait-il, de ce coup de sabot, et c'était depuis lors qu'il souffrait.

On fit une enquête. On apprit en effet par des voisins que, le 17 novembre, en revenant chez lui, Servais avait fait une scène à sa femme et avait frappé son épouse à coups de sabot, en lui disant qu'il ne voulait giffler la malheureuse.

Elle avait répondu en lui lançant d'un bout de la chambre à l'autre, son sabot.

Journellement cet homme battait sa femme et l'injuriait, en prenant aucun souci de son état. En somme, enquête déplorable pour Servais comme le lui fait vertement remarquer M. le Président.

Il y avait eu violence de la part de la femme. L'homme prétendait que le coup de sabot était la cause des maux qu'il souffrait. On arrêta sa femme, Elise Deveolder le 28 et elle fut mise en prison.

Me Rajat se présentait pour cette malheureuse qui a agi dans un moment de colère et qui n'a fait en somme que répondre à une brute. La rapport du docteur chargé d'examiner Servais déclare seulement que cet homme présente des signes d'une congestion pulmonaire, qu'il n'y a pas à l'endroit où il reçu le coup, de gonflement ni d'ecchymoses et que l'autopsie seule pourrait faire connaître le bien fondé des assertions du malade. L'avocat d'Elise Deveolder pense donc que l'état de Servais n'est pas la conséquence du coup de Sabot et que Servais abreuvait antérieurement en lui les germes de sa maladie. Il demande l'acquittement de sa cliente qui, en somme n'a fait que répondre par un coup aux coups nombreux que depuis longtemps son mari brutal ne lui ménageait pas.

Le tribunal a jugé qu'il n'était pas établi que le coup porté par la femme Devolder avait causé une incapacité de plus de vingt jours et a condamné la prévenue à vingt jours de prison.

Vol de vêtements. — Jean Klikenberg, 29 ans, avait offert en vente à un fripier des vêtements volés. Le fripier en informa la police qui découvrit que ces vêtements provenaient d'un vol commis au préjudice d'un marchand de confections de la Grande Place.

Quinze jours de prison à Klikenberg.

CROIX

Hauts faits d'un fervent de Gambrinus. — Le 17 novembre, la municipalité avait donnait un bal. Tout à coup, vers onze heures, un grand tapage se fit dans la salle : un voyageur de commerce, Jules Delbaere, âgé de 27 ans, venait d'une forte épaulée cherchait querelle à quelques assistants et voulait se battre.

M. Théodore Durieux, qui était chargé de la police du bal, attiré par le tumulte, arrivait prier le perturbateur de se tenir tranquille et de n'en aller plus qu'il n'était pas content. Mais Hebster, qui ne voulait pas quitter si belle fête, l'empoigna d'une main par les vêtements et lui fourra des coups de poing.

A grand peine on parvint à se rendre maître de l'ivrogne, que l'on parvint cependant à faire sortir, mais non sans lui faire un froid dans la société et les danseurs quittèrent le bal.

Vers une heure, Horbster arrivait retrouver la maison où il habitait, rue Gambetta, chez Mme Lepers, chez les époux Delbaere. Il se mettait à faire un tapage infernal pour se faire ouvrir la porte mais tout le monde, Mme Delbaere qui avait vu rentrer à dix heures Adolphine Lepers qui était elle-même rentrée vers minuit, fit le sourde oreille d'abord pour éviter une scène dans la maison, puis enfin elle se décida à ouvrir. Mais l'ivrogne se jeta sur Jeanne Delbaere, l'insulte et la frappe à coups de poing en lui cognant la tête contre une porte, il se jeta alors sur Felix Delbaere qu'il jeta contre le mur en lui serrant le cou. Il voulut frapper sa maîtresse, Mme Delbaere intervint et c'est elle qui reçut les coups.

A la suite de ces beaux exploits, sous la prévention de coups, ivresse et tapage nocturne, Philippe Hebster a été traduit devant le tribunal qui vient de le condamner à 6 jours de prison, plus 2 amendes de 11 et 5 fr.

Cour d'assises du Nord

La prochaine session

La chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour d'assises, pour y être jugés à la session de février : Jules Desloker, âgé de 18 ans, maréchal-ferrant à Loobergbe, qui a été saisi en liberté ; 2° un sieur Hocquet Marie et Angélique Vircient un coup qui a entraîné la mort, mais sans intention de la donner ; Jules Dehouck, 21 ans, journalier à Caestre et Elie Dehouck, 31 ans, journalier, né à Strazèele, demeurant à Caestre, prévenus de vols qualifiés chez M. Desmarescaux et de tentatives de vol à la gare de Caestre.

Tribunal correctionnel de St-Omer

Audience du 26 décembre 1895

Le tribunal civil, jugeant correctionnellement a dans son audience du jeudi 26 décembre 1895, prononcé les condamnations suivantes :

Rébellion et outrages à agent. — Olivier Vanelle, 44 ans journalier à St-Omer, 2 mois de prison.

Délit de pêche. — Léon Carpentier, 27 ans, manœuvre à Nielle-les-Bourg, 20 fr. d'amende. — François Carpentier, 53 ans journalier à Bois-en-Ardres, 20 fr. d'amende.

Nouvelles à la Main

Entre Marseillais :

— Eh donc, Marius, tu ne viens pas ce soir au cercle ; nous dînons pour célébrer un anniversaire.

— Eh ! mon *pere*, je ne puis pas.

— Pourquoi donc ?

— Je n'ai pas d'argent.

— Ah ! Marius, tu es bête!... Dire ça à un vieil ami comme moi ! Vraiment, tu es bête. Aujourd'hui tu n'en as pas, moi j'en ai ; demain je n'en aurai pas et tu en auras ! Viens donc grand bêta... Tu ne mangeras pas, voila tout.

***

Entre bouteurs :

— Comme il y a longtemps qu'on ne vous a vu ! Est-ce que vous n'êtes plus dans les affaires ?

— J'ai fait faillite.

— Vraiment ?

— Parole d'honneur !

BRULE-MAISON.

SPECTACLES et CONCERTS

Grand-Théâtre de Roubaix. — *Guillaume Tell.*

Donnée au lendemain de la Noël, une représentation lyrique à Roubaix devait nécessairement attirer moins de monde que de coutume. Cela était fâcheux pour l'œuvre si intéressante des Cantines scolaires, qui, partie un peu dans l'ombre, ne compte que des partisans.

Le choix de l'ouvrage à interpréter, *Guillaume Tell* était néanmoins bien fait pour stimuler la venue des habitués du Grand Théâtre, si friands de belles exécutions.

Ceux qui ont répondu à l'appel fait à leur charité ont du constater qu'ils n'avaient pas perdu leur soirée.

M. Ch. Gauthier a composé un Arnold très en voix et donnant avec aisance de beaux contre-ut, sonnés à ciel ouvert.

M. Carroul nous a présenté un superbe Guillaume Tell jouant et chantant son rôle dans la perfection.

M. Heurdin (Walter) a beaucoup meilleur que de coutume a vaillamment donné la réplique à Guillaume et Arnold dans le grand trio.

Les rôles de Mathilde, Edwige et Jenny ont été excellemment tenus par Mmes Leroux-Burel, Villa et Lemoussu.

M. Paul Gauthier a donné du relief au rôle du pêcheur Rodolfi, qu'il tenait en remplacement de M. Régnier, indisposé.

Le vieux Mectal avait pour interprète un choriste muni d'un accent flamand des mieux caractérisés ; cela a un quelque chose d'intermédiaire de la scène, en dehors du ballet où Mme Pastore a fait grand plaisir.

Les ensembles et l'orchestre ont marché à la satisfaction générale ; l'ouverture a été vigoureusement combinée par Mme Pastore, qui a simplement moissonné de bravos en récompense de l'entrain qu'il avait imprimé à ses musiciens dans l'allegro.

LOANAS.

Programme des Spectacles et Concerts

Théâtre de Roubaix. (Rue Archimède.) — Bureaux à 5 heures 1/4 ; Rideau à 6 heures 0/0. — Dimanche 29 décembre.

LE PETIT JACQUES

Drame 9 tableaux

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes

VILLE DE TOURCOING

Salle des Fêtes, Place Leverrier

Dimanche 29 décembre 1895, à 4 heures 1/2 précises du soir, **Grande Fête de Gymnastique** offerte à nos membres protecteurs et honoraires, par la Société municipale de Gymnastique et d'Armes l'Union Tourquenoise avec le bienveillant concours de la Fanfare du Cercle du Petit-Château.

PROGRAMME

Première Partie

Marche solennelle de Van Remoortel, par la Fanfare. — Entrée des Gymnastes. — Fantaisie avec écrans par les pupilles. — Travail simultané aux anneaux. — Mouvements d'ensemble avec xyloïers. — Travail libre aux appareils. — Pyramides. — Clowns musiciens.

Deuxième Partie

Ouverture de Nabuchodonosor, de Verdi, par la Fanfare.

Les Français à Madagascar

Pantomime militaire en trois tableaux

Premier tableau : Aux Avant-Postes Français. — L'armée française — Salut au Pavillon — Le Bivouac — Aux avant-postes français — Les Touristes — L'interrogatoire — En marche — Le Mendiant — L'Assassinat d'une Vedette française — Surprise.

Deuxième tableau : Une Fête au Palais de la Reine Ranavalo III. — Cortège de la Reine — Les Prisonniers — Le Parlementaire — La Dompteuse de Serpents — Danses Hova — Le Sorcier — Attaque de l'Armée Française — Soumission des Hovas.

Troisième tableau : Gloire à la France. — Apothéose.

Personnages : Un Officier Français — Un Parlementaire — Ranavalo III — Le Ministre — Un Reporter Français — Un Reporter Anglais — Un Mendiant — Un Dompteur.

Fantasmin, Marius, Arabes, Hovas, Enfants Malgaches.

Prix des places : Premier parquet, 2 francs. — Second Parquet, 1 franc. — Galeries, 0,75 centimes.

Concert. — Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs la composition du programme du grand concert donné par la Société des Mandolinistes Tourquenois, samedi prochain 28 décembre, à 8 heures du soir, dans la Salle des Fêtes de la Place Leverrier.

Nous ne pouvons douter du succès de cette fête, qui réunit un chœur de mandolines, guitares et admirés. Les carts d'entrée se sont enlevées avec une rapidité qui fait présager une salle comble. Nous engageons ceux qui ne le sont pas encore à se procurer leurs places ; ils pourront s'adresser chez M. Frère-Glorieux, rue de Lille et aux bureaux du *Journal de Tourcoing*, rue de Roubaix.

PROGRAMME

Première Partie

a. Marche du Rolling-Club, X... ; b. Berceuse de Jocelyn, Paul Stupuy ; c. Vive Bacchus, valse, Jaime Jone, par les Mandolinistes Tourquenois.

a. Les Voyages, monologue, Grenet-Dancourt ; b. Dialogue nocturne, Villoutreix, par M. Léon Berton

Fantaisie sur les Huguenots, Servais, par M. Ed. Jacobs.

a. Le Soulier Rose, Jacques Normand ; b. Mon Portrait, X..., par Mlle Marguerite Durieu.

Air de Mireille, Gounod, par Mlle Blanquart.

a. Le Cygne, Saint-Saëns ; b. Tarentelle, Poper, par M. E. Jacobs.

Duo des Bonnes de chez Duval, de Serpette, par Mlle Durieu et M. Berton.

Deuxième partie

a. Boléro, P. Laigre ; b. Sélection sur Mireille, Gounod, par les Mandolinistes tourquenois.

a. Pavane, Delorand ; b. Laisse-moi rire, Heidelberger, chantées par Mlle Durieu.

a. Nocturne en fa bémol, Poppe ; b. Contemplation, Paul Stupuy ; c. Sol d'Ut, Davidoff, par M. Ed. Jacobs.

a. Fête en l'air, Pierson ; b. Un cauchemar, par l'auteur, M. Léon Berton.

a. Elégie, avec accompagnement de violoncelle, Massenet ; b. Adieu, Bolzoni, par Mademoiselle Massé, par Mlle Marguerite Minssart.

Divorce et dynastie

Comédie en un acte de M. F. Galipaux

Monsieur, M. Léon Berton ; Madame, Mlle Marguerite Durieu.

Piano à queue de la maison Gaveau.

Pianiste accompagnateur : M. Paul Stupuy.

PETITE CORRESPONDANCE

M. Pouchain. Notre numéro du 28 décembre reproduit les dispositions adoptées par le Ministère. — *Deux lecteurs.* Les enfants naturels ne peuvent être disposés, sic n'est au tiers de sonliens de famille. — R. D. C. S'il s'agit d'une rectification d'acte de naissance, adressez-vous au Procureur de la République. — *Un vieux soldat.* Nous ne pouvons, mais renseignez-vous auprès du sous-intendant militaire de la région.

LE PÉTRUS.

CONVOCATIONS

La Société municipale de gymnastique l'Union Tourquenoise donne avis à ses membres honoraires que les lettres d'invitation à leur réunion de jeudi prochain 26 25 et qui n'auraient pas été utilisées seront encore valables pour la soirée de demain dimanche.

La Commission militaire du Conseil municipal aurait fait la réception définitive des vareuses et casquettes, les gymnastes pourront en prendre possession, aujourd'hui samedi contre un reçu signé de M. Edmond Gaze.

Société des anciens militaires. — Dimanche prochain 29 courant, réunion trimestrielle, au siège de la Société, café Leclercq, à 5 heures.

Ordre du jour : Cotisations ; Admission de nouveaux membres ; récits de faits de guerre d'après le livre d'or des supplements illustrés du *Petit Journal* ; causerie d'environ par les amateurs, sous la direction de M. Daleux, ex-maître d'armes à l'école de Joinville. Tombola des lots offerts par les patriotes de la ville et par la Société. Les dons seront reçus jusque samedi soir, au siège de la Société et chez M. Edmond Gaze, café du Centenaire. La Commission fait appel aux personnes généreuses, elle leur sera bien reconnaissante.

Etat-Civil de Tourcoing

du 27 Décembre 1895

Naissances. — Simonne Hennequinl, rue Neuve de Roubaix — Alphonse Lanoy, Maternité — Noël Vanhauwaert, rue de la Latte — Louis Benoit, rue de la Croix — Constant Drumez, rue de Gand — Hélène Lietaer, Pont de Neuville — Denise Lepilat, rue des Cinq-Voies — Fernand Langlais, rue de la Croix.

Décès. — Fernand Hulcu, 1 an 3 mois, rue de Gand — Alphonse Legler, 22 ans, rue de Gand, près la ferme Billet.

FINANCES

Paris, 27 décembre, 1895.

La hausse d'hier sur notre marché a été ratifiée par toutes les places du continent qui se sont mises à l'unisson de la cote :

Le Suprême s'étend à toutes les valeurs.

Le 3 0/0 avance à 100.70.

Le 3 1/2 obtient toujours de l'insistance à 105.35.

Le Crédit Foncier montre de bonnes dispositions à 700.

Le Comptoir National d'Escompte est en hausse à 555, mais il a encore beaucoup à faire avant d'atteindre sa valeur intrinsèque.

La Société Générale est en hausse à 520.

Le Rio-Tinto gagnait 60 francs.

L'Obligation Foncière Tunisienne 4 0/0 reste ferme à 462.50.

L'action Bec Auer vaut 990 à 1000 fr.

Les Mines sont de plus en plus vaste zone à la Ville de Paris pour l'enlèvage de plusieurs places et avenues.

Le marché des mines dor est très animé et les cours sont en progrès.

La Buffelsdoorn Estate reprend à 165.25.

La Sellapoli Gold est toujours à 29.50.

Les Chemins Français sont aussi en amélioration.

BOURSE DE LILLE

du 27 décembre 1895

Emprunts (Villes et Départements)

Lille 1894 (obl. 500), 340.

Charbonnages (Actions)

Annin le Vieil (2 denier, 4.200 — Bruay (s. 500 t. p.), 19.500 — Bully-Grenay (1.000) 1090 — Lens, 232 50 — Meurchin compagnie de chim. 6015 — Vicoigne (s. 1000 t. p.), 17800.

BONS PANAMA

LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution par ordre de tous ordres sur les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Vers-ment.

Coupons.

Paiement immédiat et sans frais de COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

ORDRES de BOURSE

Le Comptoir de change

A. Pajot & Ch. Lefebvre

Siège Social:

LILLE: 69 bis, Rue Nationale.

Succursale de Lille:

rue Gambetta, 128

et ROUBAIX, 6, rue de la Gare

EXÉCUTE

tous ordres en bourse de Paris, Lille, Roubaix, au simple courtage de l'agent de change et sans autre rémunération que les frais de port et d'assurances des titres.

Opérations à Forfait — TITRES CONTRE ESPÈCES — COUPONS, TRANSFERTS et CONVERSIONS — Emissions

BOURSE DE BRUXELLES

du 27 décembre

Belge 3 0/0	1.	1 —	Brux. lib. 1886	106 50	
—	—	sér. II	100 05	Belges 1886	15 —
—	—	sér. III	100 —	Ostende-Gr prime	30 75
—	—	4 0/0	114 —	— 1874	3 —
—	—	2 1/2	93 50	— 1885	3 —
Annuité.		3	98 50	Tournai 1874	4. 3 —
—	—	4 1/2	—	— 1886	3 —
—	—	4 1/2	—	Gand 1883	3 —
Cr. com.	4 1/2	115 —		— 1880.	3 —
—	—	4 1/2	114 —	— 1883.	3 —
—	—	3	99 —	Liège 1853 2 1/2	—
—	4 p. c.	1851	—	— 1868	3. —
—	3 p. c.	1852	—	— 1874	—
Anvers 1887	lib.	108 87	—	— 1870	—
Libre 1887				— 1880 3 1/2	—

V. Paris	71 1/4	102 35	
—	—	1875	555 —
—	—	1880	553 50
—	— 3 0/0	80	412 —
—	— 1/4	1886	101 —
—	—	1892	379 —
—	— 1/4	1892	99 —